

ETHICS

GROUP

2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen - 31700 BLAGNAC
Tel 05 61 16 38 28 - contact@ethics-group.com
<https://ethics-group.com> SAS au capital de 9 600 500€
RCS Toulouse B 802 930 552 - SIRET 802 930 552 00020

VÉRIFICATION DU STATUT D'ENTREPRISE À MISSION

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
N° 2024_0190_v1

NOM DE L'ENTREPRISE À MISSION

Eau du Bas Languedoc
Usine André Filliol
34510 Florensac
Mail : marion.cazottes@suez.com

OBJET DE L'AVIS

Avis de vérification de la qualité de société à mission

PERIMETRE

Intégralité de la société Eau du Bas Languedoc

DATE ET PÉRIODE COUVERTES

Eau du Bas Languedoc a modifié ses statuts **le 30 décembre 2021** afin d'intégrer l'ensemble des exigences liées à la qualité de société à mission.
Le rapport de mission couvre la période **du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024**
Cette première vérification a eu lieu entre le **19 novembre 2024 et le 19 décembre 2024**. L'audit sur site de Eau du Bas Languedoc a eu lieu entre le **11 et le 12 décembre 2024**.

TYPE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION EN CE QUI CONCERNE L'AVIS

Ethics Group est accrédité par le COFRAC, selon le référentiel ISO 17029 :2019, sous le N° 3-1899 à procéder aux vérifications de la déclaration portant sur l'exécution par les sociétés, mutuelles et unions à mission de leurs objectifs sociaux et environnementaux. La portée de l'accréditation et sa validité peuvent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION

ETHICS Group - 2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen - 31700
BLAGNAC - Tél : 05.61.16.38.28 - www.ethics-group.com

CONCLUSIONS

La vérification s'est déroulée dans d'excellentes conditions de sincérité et de transparence. La phase préparatoire impliquant l'échange de nombreux documents a permis de fluidifier et d'orienter l'audit. Des entretiens ont été menés, de nombreux éléments de preuves ont été collectés en amont et durant l'audit, matérialisant l'impact de la mission de Eau du Bas Languedoc.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie Nature et Etendu des travaux, et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la qualité de société à mission sur le périmètre concerné et à la fin de la période couverte par notre vérification.

Il est également à noter qu'une circonstance extérieure liée à l'augmentation du coût de l'énergie et à l'augmentation du prix des matières premières susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs a été identifiée sur la période couverte.

Les points suivants ont été vérifiés :

o Conformité administrative et légale :

- Les statuts légaux de SOCIÉTÉ À MISSION font mention :
 - d'une raison d'être (art L.210-10 §1)
 - des objectifs environnementaux (art L.210-10 §2)
 - des modalités de suivi de l'exécution de la mission (art L.210-10 §3)
- La déclaration du statut d'entreprise à mission au greffe du tribunal de commerce a été initiée en novembre 2024 par Eau du Bas Languedoc. En effet, la phase de préparation de l'audit a révélé que le KBIS ne mentionnait pas le statut d'entreprise à mission. Les démarches de régularisation sont en cours.
- La date du premier audit n'est pas conforme à la loi (24 mois maximum après le dépôt des statuts pour une entreprise de moins de 50 salariés soit le 31 décembre 2023 pour Eau du Bas Languedoc). Le premier audit est donc réalisé avec 11 mois de retard du fait de la non maturité du dispositif à la date échéance.

o La cohérence de la mission entre les objectifs statutaires et opérationnels a pu être démontrée en reconstituant le modèle de mission. Il est à noter que les objectifs statutaires actuels ne couvrent pas le volet social évoqué par la raison d'être « *Assurer l'accès de tous à un service public d'alimentation en eau potable, géré de façon durable.* ». Une évolution des statuts afin de valoriser et d'assurer le suivi de ce point est donc à envisager.

o Le rôle et l'implication du Comité de Mission est conforme à la loi. A noter que pour les prochains exercices le rapport de mission devra être aligné avec les dates de l'exercice fiscal à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre.

o Les résultats rejoignent les objectifs statutaires Eau du Bas Languedoc suivants :

- Objectif statutaire 1 : «Préserver les ressources en améliorant la performance du service et en favorisant la maîtrise des consommations »
- Objectif statutaire 2 : «Réduire les émissions de CO2 »
- Objectif statutaire 3 : «Améliorer l'efficacité énergétique »
- Objectif statutaire 4 : « Protéger la biodiversité »

A noter que concernant l'objectif statutaire 1 : «Préserver les ressources en améliorant la performance du service et en favorisant la maîtrise des consommations » et concernant l'objectif statutaire 4 : « Protéger la biodiversité », une circonstance extérieure liée à l'augmentation du coût de l'énergie et à l'augmentation du prix des matières premières a décalé les dates de certains objectifs opérationnels suite à un lissage budgétaire dans la durée.

Le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code du commerce et inscrit dans ses statuts.

La mission est alignée avec le modèle d'affaire.

Par conséquent, la société Eau du Bas Languedoc respecte à ce stade les objectifs environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux environnementaux.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les axes de travail futurs pour l'entité qui devront être adressés lors du deuxième audit :

- o Embarquer d'avantage les salariés afin d'amplifier le rayonnement et l'impact de la mission au sein et en dehors de l'entreprise.
- o Allouer des moyens supplémentaires au niveau de la direction afin de porter plus efficacement la mission de Eau du Bas Languedoc.
- o Poursuivre la montée en maturité des indicateurs en les orientant impact et rayonnement de la mission et en affinant leurs trajectoire moyen termes. Il serait également intéressant de les inclure dans des rituels existants de l'entreprise afin de renforcer le pilotage de la mission et permettre ainsi au modèle de mission de devenir un outil de pilotage stratégique de Eau du Bas Languedoc
- o Le référentiel de pilotage est à ce jour complexe et devrait être simplifié afin d'assurer un suivi efficace dans le temps.
- o Concernant l'objectif statutaire 1 : «Préserver les ressources en améliorant la performance du service et en favorisant la maîtrise des consommations ». Renforcer la communication en externe autour de la mission afin d'amplifier l'impact de Eau du Bas Languedoc concernant la préservation des ressources en eau.
- o Anticiper l'impact de la diminution future de la consommation en eau des usagers (en lien avec l'objectif statutaire 1) sur le modèle économique de l'entreprise.
- o Concernant l'objectif statutaire 2 «Réduire les émissions de CO2 », le plan d'action visant à réduire les émissions n'est à ce stade pas encore structuré et formalisé. La trajectoire future ainsi que les actions en découlant doivent être objectivées.

Nous notons également les points forts significatifs suivant :

- L'activité et les propositions d'innovation renforçant l'impact de la mission.
- Un comité de mission mis en place bien que l'effectif soit inférieur à 50 salariés qui permet d'augmenter l'impact de la mission.
- La maturité, l'implication et le niveau de challenge du comité de mission.

PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au fonctionnement de l'entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport de mission.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à l'entité :

- De constituer a minima un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport ;
- De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- De concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport de mission ;
- De mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du référent de mission. Il appartient au référent de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET TEXTES APPLICABLES

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, et de la norme ISO 17029. Nous avons suivi le Programme de vérification 2024_0190 transmis à la Eau du Bas Languedoc

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance et notre impartialité vis-à-vis de Eau du Bas Languedoc a été validée via un entretien interne lors de la phase de pré-engagement.

Conformément à la norme ISO 17029, cet avis a fait l'objet d'une revue par une personne qui n'est pas intervenue sur activités de planification et de vérification. Cette revue a confirmé :

- que toutes les activités de vérification ont été réalisées conformément à l'accord passé et au programmes
- que les preuves venant en appui de la décision sont suffisantes et appropriées
- que les constats significatifs ont été identifiés et documentés

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre le 19 novembre 2024 et le 19 décembre 2024 sur une durée totale d'intervention de 5 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs environnementaux.

Le choix des rencontres et entretiens a suivi un échantillonnage significatif et pertinent à savoir :

- **27%** Direction/fonction management
- **27%** fonction opérationnel
- **10%** fonction support
- **36%** Clients / Partenaires

Cet échantillonnage « 360° » a permis de recueillir et de recouper de nombreuses informations permettant d'évaluer l'appropriation et l'impact de la mission d'Eau du Bas Languedoc.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- o D'une part, la cohérence des objectifs environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée

dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux environnementaux.

o D'autre part, l'exécution de ces objectifs. Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

o Nous avons collecté **un ensemble documentaire complet mis à disposition par Eau du Bas Languedoc comprenant :**

- Extrait KBIS au 23 juillet 2024
- Statuts légaux mis à jour au 30/12/2021
- Rapport de mission couvrant la période de juin 2023 à juin 2024
- Preuves d'impact positif de la mission au travers de différentes documentations

Toutes les informations requises ont été mises à disposition en amont ou en séance durant la vérification.

- o Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux environnementaux, la cohérence entre :
- o les informations collectées
 - o la raison d'être et les objectifs environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels, de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif environnemental. Nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- o Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport de mission ;
- o Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs environnementaux auprès du Comité de Mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs environnementaux ;
- o Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs environnementaux;
- o Nous avons vérifié la présence dans le rapport de mission d'actions cohérentes avec les objectifs opérationnels ;
- o Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- o Nous avons vérifié la fiabilité par échantillonnage de ces objectifs opérationnels et, notamment nous avons :
 - vérifié que ces objectifs opérationnels couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du rapport de mission au regard de notre connaissance de

l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

- o Les données et informations venant en appui de la déclaration étaient de nature historique.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Cet avis doit être publié sur le site internet de la société Eau du Bas Languedoc pour une durée de 5ans. Pour rappel, à la suite du premier audit, le cycle de vérification est le suivant :

- Entreprise de moins de 50 salariés : tous les 3 ans
- Entreprise de plus de 50 salariés : tous les 2 ans

Fait à BLAGNAC, le 19/12/2024

Représentant de l'**Organisme Tiers
Indépendant ETHICS GROUP**
Thierry PEDELOUP

